

Image not found or type unknown



Ré évaluation de pension

Par **Meleo**, le **20/08/2009** à **11:02**

Bonjour,

Je suis une étudiante de 19 ans dont les parents sont divorcés. je touche de mon père une pension de 300 euros depuis 2005. Cependant, j'étais alors lycéenne et vivait chez ma mère. Je suis aujourd'hui étudiante et doit payer mon propre logement et la pension qu'il ne verse n'est pas suffisante pour m'aider a couvrir de façon satisfaisante mes frais de logement. Est il a votre avis possible de demander une réévaluation de la pension qu'il me verse (sachant que cela n'a jamais été fait jusqu'ici) et combien de temps cela prendra ?

Merci d'avance de votre réponse